

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990799 – MDE 30/36/99

Action complémentaire sur l'AU 194/99 (MDE 30/31/99 du 3 août 1999) et suivante (MDE 30/33/99 du 8 septembre 1999)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MANŒUVRES DE HARCÈLEMENT ET D'INTIMIDATION

TUNISIE

Radhia Nasraoui, avocate spécialisée dans la défense des droits humains, et ses enfants Nadia Hammami (16 ans), Oussaïma Hammami et Sara Hammami

Londres, le 21 octobre 1999

Ces derniers temps, le harcèlement et la surveillance dont fait l'objet la fille de Radhia Nasraoui, Nadia Hammami, se sont intensifiés et Amnesty International est préoccupée par sa sécurité.

Au début de la semaine, alors que s'approchent à grands pas les élections présidentielle et législatives, une équipe de cameramen de la télévision d'État s'est rendue dans son lycée. D'après les informations recueillies, un des fonctionnaires qui accompagnaient l'équipe de télévision a demandé à Nadia Hammami pourquoi elle ne se joignait pas aux autres élèves qui scandaient des slogans en faveur du président Zine el Abidine Ben Ali. Elle a répliqué que son père, Hama Hammami, était un opposant politique réfugié dans la clandestinité qu'elle n'avait pas vu depuis deux ans, et que les autorités l'avait privée de son passeport pour sanctionner les activités politiques de ses parents et leur engagement en faveur des droits humains. Depuis lors, elle est suivie de près par trois hommes lorsqu'elle effectue les trajets entre son domicile et son lycée, ce qui effraie l'adolescente ainsi que sa famille. Le 20 octobre, Nadia craignant de rentrer chez elle seule, ses camarades de classe l'ont accompagnée et ont dû intervenir pour empêcher un des hommes qui la suivaient d'entrer dans l'immeuble où habite sa famille.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En août 1999, Nadia Hammami a failli être renversée sur un terrain de jeux pour enfants par un homme à moto qui la suivait.

Sa mère, Radhia Nasraoui, est continuellement harcelée depuis plusieurs années en raison de ses activités d'avocate spécialisée dans la défense des droits humains. En mars 1998, elle a été inculpée en même temps que ses clients, étudiants et membres présumés du Parti des ouvriers communistes tunisiens (POCT), d'appartenance à un groupe terroriste, d'incitation à la rébellion et de diffamation envers les autorités, entre autres. Radhia Nasraoui a été condamnée à une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis en juillet 1999. Jugé dans le cadre de la même affaire, son mari, Hama Hammami, a été, quant à lui, condamné par contumace à une peine de neuf ans et trois mois d'emprisonnement.

Depuis deux ans, les défenseurs des droits humains sont de plus en plus fréquemment pris pour cibles par les autorités en raison de leur engagement en faveur des droits fondamentaux et des libertés civiles. Plusieurs ont été arrêtés et nombre d'entre eux sont sous surveillance ; ces personnes et leurs proches sont constamment suivis, harcelés et intimidés.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / télex / lettre par avion / aérogramme (en français, en arabe, en anglais ou dans une autre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Nadia Hammami ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que Radhia Nasraoui et ses filles sont toujours harcelées et intimidées par les forces de sécurité et demandez qu'il soit mis un terme à ces agissements ;

– appelez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que tous les défenseurs des droits humains ainsi que leurs familles ne soient plus harcelés ni soumis à des tentatives d'intimidation, et qu'ils puissent mener librement leurs activités en faveur des droits fondamentaux.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

M. Abdallah Kallel

Ministre de la Justice, Ministère de la Justice

31 Boulevard Bab Benat

1006 Tunis, Tunisie

Télégrammes : Ministre de la Justice, Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 568 106

Télex : 13000 maet tn (via le Ministère de l'Intérieur)

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

M. Ali Chaouch

Ministre de l'Intérieur

Ministère de l'Intérieur

Avenue Habib Bourguiba

1001 Tunis, Tunisie

Télégrammes : Ministre de l'Intérieur, Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 340 888

Télex : 13662 sdap tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ligue tunisienne des droits de l'homme :

M^e Taoufik Bouderbala

Président

Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH)

7 rue Pierre Curie

Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 336 338

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 DÉCEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*